## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Pêche

## INSPECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE

## **Avis**

de vacance de deux emplois d'inspecteur général de l'agriculture de 1ère classe

Deux emplois dans le grade d'inspecteur général de l'agriculture de 1ère classe sont déclarés vacants dans le corps de l'inspection générale de l'agriculture du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Les conditions de nomination dans ce corps et ce grade sont fixées par le décret n°2001-1038 du 8 novembre 2001 modifié, portant statut particulier du corps de l'inspection générale de l'agriculture.

Les candidatures, accompagnées d'un *curriculum vitae*, doivent être transmises au ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (Secrétariat général) au 78, rue de Varenne 75007 Paris, dans un délai maximum de quinze jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel.

Le Contrôleur Budgétaire et Comptable Ministériel

Philippe DIDIER